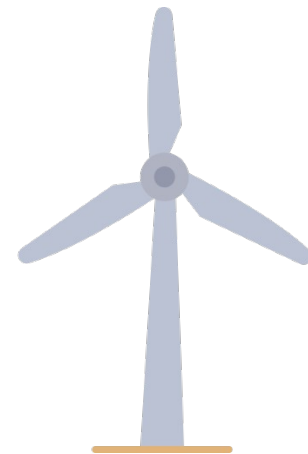


V. Quel accompagnement de la filière

Diagnostic: opportunités, freins et leviers

Biodiversité – *Francis Audigier*



L'inaction est le pire des impacts

- Aucun aménagement est **neutre**;
- Les projets de production d'EnR sont soumis aux **règlementations françaises de protection de l'environnement** et sont développées dans le respect de la **démarche « Eviter, Réduire et Compenser »** ;
- Les nuisances pouvant être engendrées par le développement de certains projets EnR sur l'environnement ne sont **pas généralisables** et sont à **regarder dans leur contexte spécifique**, au cas par cas

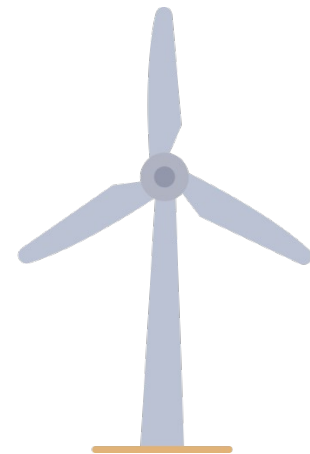
Rappels

- Développer l'éolien c'est **contribuer à la protection de la biodiversité**;
- Associations, chercheurs, administrations, citoyens: concentrons nos efforts pour trouver des solutions locales adaptées = **soyons collectivement agiles**;
- Rappelons-nous nos **objectifs communs**: la lutte contre le changement climatique / la facilitation de la transition énergétique
→ Le climat ne peut plus attendre

V. Quel accompagnement de la filière

Diagnostic: opportunité, freins et leviers

Biodiversité – *Francis Audigier*



Quels freins ?

- Disproportionnalité dans la prise en compte des différentes thématiques d'une étude d'impact;
- Disproportionnalité dans la prise en compte des documents globaux non réglementaires;
- Des zonages (biodiversité/Armée) qui se contredisent;



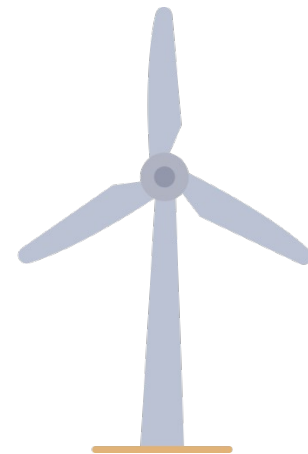
Quels leviers ?

- Le projet MAPE : un travail de fonds pour faciliter la cohabitation éolien/avifaune;
- Mieux travailler avec les services de l'Etat sur l'amélioration des dossiers/projets et leur intégration enviro;
- Avoir des projets qui aboutissent grâce à une co-construction
- Appliquer le principe de proportionnalité ;
- Meilleure coopération avec les associations environnementales;

V. Quel accompagnement de la filière

Diagnostic: opportunité, freins et leviers

Capacité administrative – *Francis Audigier*



Quels freins ?

- Demandes de compléments lourdes
- Importants délais d'instruction

Quels leviers ?

- Rôle clef des inspecteurs ICPE: promouvoir les postes vacants et créer de nouveaux postes pour satisfaire les objectifs PPE
- Circulaire gouvernementale du 16.09
 - Limiter la durée d'instruction des projets d'énergie renouvelable à 24 mois ; en particulier 18 mois pour renouvellement ou augmentation de puissance de parcs éoliens existants
 - Permettre aux porteurs de projets de travailler avec les services compétents en amont de leur dépôt
 - Le recours à des instances de concertation non indispensables juridiquement doit être strictement évité
 - Se référer aux dispositions nationales du Guide des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres



Merci de votre attention

